

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

FOUR TIGRES LIX

**ARRÊTÉ**

Modifiant le tenant d'un chemin  
sur le territoire de la commune  
de Plan-les-Ouates

du 28 mai 1986

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates du  
20 février 1985;

vu le préavis de la Commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la  
numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

A R R E T E

Le chemin de Plein-Vent

part désormais du chemin Marc-CHARROT et aboutit au chemin de la Vironde.  
L'arrêté du 14 janvier 1981 est modifié au conséquence.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juillet 1986.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :



*D. Haenni*